

**SIVU DES MASSIFS DU GARD RHODANIEN
DELIBERATION N° 45/2018
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 mars 2018**

Le vingt décembre deux mille dix-sept, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du comité syndical à Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur PETITJEAN.
Liste des présents par ordre alphabétique des villes.

Afférents au Comité	Qui ont pris part à la délibération
35	21

Présents : (21) M. MASSE; M.MONTANE, M VOLLE; M.COCHET; M. ROUBAUD; M. LECOMTE; M. FOURNIER; M ISABEL ; M. MERCIER ; M. BOUZIGUE ; M. MICHEL; M. REYNOLD DE SERESIN; M. SUAU; M. VENDETTI; M. LICINI; M. CHARBONNEL; M. MAIRESSE. ; M. PETITJEAN; M. AZNAR ; M. PAILHON ; M. CLERC.

Présent avec voix consultative : M JULLIARD ; M MILLOT

Absents : (14) M.LEFRANCOIS ; M. COUSTON ; M. BORDARY ; M. PRIVAT ; M. TRICHOT ; M. PRADIER ; M. GANDI ; M. CLEMENT; M. FABROL ; M. ROURE ; M. CARON ; M. BEDECHE ; M. GEOFFRAY ; MME CHAMPETIER.

Secrétaire de séance : M.COCHET

OBJET: Affectation du résultat de l'exercice 2017 au budget 2018 du SIVU des massifs du Gard rhodanien

Conformément à l'instruction M149 et après débats le Conseil Syndical décide , à l'unanimité:

- ✓ D'affecter, comme suit, un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 73 448.50 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 47 070.52 €, soit un résultat global excédentaire de 120 519.02 € :
 - D'inscrire à la section de fonctionnement :
 - Recettes – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : 73 448.50 €
 - D'inscrire à la section d'investissement :
 - Recette – article 001, le résultat d'investissement reporté : 47 070.52 €

Fait et délibéré à Saint Nazaire, le 20 mars 2018.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le*

Le Président,
Eliau PETITJEAN

